

# Communiquer en anglais professionnel (niveaux A2 à C1)

RS6330 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 136                        |
| Formacode(s)          | 15234                      |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 31/05/2023                 |
| Date d'échéance       | 31/05/2026                 |

## Certificateur(s)

TUV RHEINLAND FRANCE · SIRET : 32437098000124

## Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme  | SIRET          | Habilitation                     |
|------------|----------------|----------------------------------|
| QUEO LEARN | 79989801000027 | Former et organiser l'évaluation |
| YESNYOU    | 81244000600037 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification "Communiquer en anglais professionnel (Niveaux A2 à C1)" -

CeLP atteste du niveau en anglais d'une personne dans un contexte professionnel. Les objectifs de la certification sont de valider les compétences du « niveau visé\* », défini à partir du test de pré-positionnement.

L'utilité de la certification en langues est multiple. Pour les employeurs des titulaires du CeLP, il s'agit de :

1. Développer les compétences des salariés en lien avec la stratégie de l'entreprise,
2. Maintenir l'emploi de leurs salariés,
3. Sécuriser les recrutements,
4. Respecter les obligations de l'entretien professionnel à 6 ans et prouver l'acquisition de compétences du collaborateur via une certification reconnue.

Pour les titulaires d'une certification CeLP, puisque la certification se base sur un système normé de compétences organisées en niveaux, il s'agit de :

1. Faire reconnaître leurs compétences professionnelles via une certification reconnue,
2. Envisager une mobilité professionnelle et/ou monter en compétences,
3. Valoriser leurs acquis professionnels et personnaliser leurs parcours de formation,
4. Garantir une reconnaissance sur le marché du travail en facilitant l'accès à l'emploi et en sécurisant le parcours professionnel.

Cette évaluation est réalisée en conformité avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL)

Les publics ciblés par la certification "Communiquer en anglais professionnel (Niveaux A2 à C1)" -

CeLP sont des professionnels salariés, indépendants ou bien des demandeurs d'emploi ayant un projet professionnel défini et pratiquant un anglais professionnel dans le contexte de leur secteur d'activité. Les objectifs de cette certification sont de valider les compétences en anglais tant à l'écrit et qu'à l'oral des candidats sur le niveau visé défini en relation avec le projet professionnel du candidat.

La certification est destinée aux actifs souhaitant développer leur employabilité et/ou leur mobilité professionnelle

et/ou leur recherche d'emploi et cela, dans une démarche individuelle ou à la demande des entreprises.

- Le « niveau visé » est celui sur lequel le candidat sera évalué selon les modalités définies dans le Référentiel de compétences et d'évaluation.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification CeLP trouve ses fondements dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL

). Il s'agit d'un cadre international publié par le Conseil de l'Europe en 2001 pour décrire la compétence linguistique. Le CECRL inclut une échelle d'évaluation de la maîtrise d'une langue sur 6 niveaux : de A1 à C2 (élémentaire à expérimenté). Cette échelle mesure 4 compétences : la compréhension écrite, la compréhension orale, l'expression écrite ainsi que l'expression orale incluant la capacité d'interaction du candidat à l'écrit et à l'oral. Ce cadre a valeur de référence sur le marché du travail.

- Compétence 1: Compréhension orale: Analyser une communication orale en identifiant les informations clés (sens, contexte, situation...) afin de les exploiter dans un contexte professionnel.
- Compétence 2 : Compréhension écrite: Analyser une communication écrite sur des sujets professionnels habituels ou relatifs à son métier, en identifiant les informations clés sur tout type de supports écrits, afin d'exploiter les informations.
- Compétence 3 : Expression et interaction orales : Participer à une communication orale avec un interlocuteur sur des sujets professionnels habituels ou spécifiques à son métier.
- Compétence 4 : Expression et interaction écrites: Produire des écrits courts en identifiant les éléments langagiers clés et contextualisés afin d'employer ces éléments dans des écrits courants et professionnels.

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Prérequis à l'entrée en formation :

La certification CeLP est

destinée aux professionnels ou futurs professionnels

avec un niveau minimum

A1 sur le Cadre Européen de Référence pour les Langues ( CECRL). La certification n'est en effet délivrée qu'à partir du niveau A2 et jusqu'au niveau C1 du CECRL.

La certification « CeLP - Certificat de compétences en Anglais » évalue et certifie 20 niveaux de maîtrise des compétences professionnelles en Anglais en alignement avec les niveaux décrits par la grille du CECRL.

Prérequis à l'entrée en formation permettant d'engager le parcours entier avec une évaluation continue et une évaluation finale :

- Un test de prépositionnement - « Language Skills Aptitude Test » (LSAT) :

Le LSAT, qui permet d'établir le parcours de progression, c'est-à-dire le parcours entre le niveau acquis\* et le niveau visé\*\*, implique une analyse minutieuse des compétences déjà acquises et de celles à acquérir (Cf référentiel de compétences et d'évaluation). Il inclut les étapes suivantes :

- o Un échange avec l'évaluateur est prévu pour évaluer son environnement (fréquence et cadre d'utilisation de l'anglais), sa motivation (objectif professionnel), pour identifier ses attentes et définir des objectifs en lien avec le projet professionnel (fonction/type de métier) - l'évaluateur accompagne le candidat dans une première auto-évaluation de son niveau,
- o Un test au format numérique adaptatif (iTest) et non séquentiel, qui s'adapte au niveau du candidat en sélectionnant les questions dans la base de données pour les afficher de « façon dynamique » en fonction des réponses du candidat, adaptant ainsi la difficulté du test. Pour le candidat il s'agit de répondre à un ensemble de questions ordonnées de façon à ce que la qualité de la réponse (fausse ou correcte) influe sur les questions suivantes (niveau de difficulté inférieur si la réponse est fausse, niveau de difficulté supérieur si la réponse est bonne). La durée varie de 15 à 45 min.
- Niveau acquis : niveau déjà acquis par le candidat évalué par le LSAT (test de prépositionnement)
- \*Niveau visé : niveau objectif en termes de certification établi selon différents paramètres (niveau déjà acquis, projet professionnel, etc.) lors de l'étape du prépositionnement. Si le candidat réussit son parcours d'évaluation, il est certifié

sur le niveau visé.

#### PRÉREQUIS À LA VALIDATION

##### 1. Prérequis à la validation de la certification

Une fois engagé sur le parcours (avec un prérequis à l'entrée en formation test de prépositionnement - « Language Skills Aptitude Test » (LSAT)) , il existe un prérequis à valider pour se présenter à l'examen d'évaluation finale :

- taux de complétion au dispositif d'évaluation continue ? 80%, l'épreuve finale étant obligatoire

Ce « taux d'assiduité » est important dans la mesure où une partie du processus d'évaluation repose sur une évaluation continue répartissant les compétences à évaluer pour le niveau visé sur différentes séquences. S'il manque trop de séquences d'évaluation, il n'est alors plus possible d'avoir une visibilité complète sur l'ensemble des compétences constituant le niveau et il devient alors impossible de certifier le candidat sur ce niveau.

##### 1. Critères de certification

Les critères de certification ont été établis de façon à prendre en compte l'ensemble des dimensions de la certification : la compréhension écrite et orale, l'expression écrite et orale en incluant les compétences en matière d'interaction.

Tout le long du parcours :

- 6 modules à l'écrit et 6 modules à l'oral : évaluation de la partie orale continue: score compte pour 20% de la note finale

A la fin du parcours :

- 1 examen final :
  - o 1 épreuve finale des compétences écrites : examen écrit surveillé et évalué
  - o 1 épreuve finale des compétences orales : examen oral surveillé et évalué
- + Score des deux évaluations finales compte pour 80% de la note finale

Critères de certification:

- Prérequis : taux de complétion au dispositif d'évaluation ? 80%

Certification sur le niveau visé lorsque les conditions suivantes sont réunies.

#### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Habilitation du jury :

La procédure d'habilitation du jury est définie par le certificateur et partagée avec l'organisme habilité. Le candidat peut y avoir accès sur demande.

Composition et rôles :

Le jury de certification est composé de deux membres pour l'évaluation continue et pour l'évaluation finale :

- d'évaluateurs habilités par le certificateur pour les sessions d'évaluation continue et pour les deux évaluations finales sur le niveau visé,
- et
- du responsable des projets de certification de personnes chez le certificateur TÜV Rheinland pour le contrôle des prérequis et critères de certification.

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 31/05/2023 |
| Durée de l'enregistrement            | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 31/05/2026 |
| Date de dernière délivrance possible | 30/11/2026 |

## Liens avec d'autres certifications

#### ANCIENNES VERSIONS

RS1350

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6330/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 629               |
| Parcours menés à terme | 400               |
| Taux d'achèvement      | 64 %              |
| Période                | 09/2023 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 641               |
| Montant total engagé        | 1 014 105 €       |
| Coût moyen par dossier      | 1 582 €           |
| Durée moyenne               | 28 h              |
| Période                     | 08/2023 – 05/2026 |
| France compétences          | 95 %              |
| Reste à charge titulaire    | 3 %               |
| Entreprise                  | 2 %               |
| France Travail              | 0 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 0 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.